



Demande de divorce par non consentement à divorce à l'amiable

Par **riccoh**, le **29/04/2008** à **15:56**

bonjour,

j'ai demander le divorce en octobre 2007, ma femme a donc pris un avocat, elle a refusé le divorce par consentement mutuel, nous sommes passé en conciliation fin janvier 2008, elle a refusé de signer, à partir de ce moment là, je suis bloqué pour 3 mois, c'est elle qui demande le divorce, elle a obtenu une pension compensatoire puisque ne travaille que quelques heures par mois, une pension pour mes 2 enfants, nous n'avons rien a partager puisque je lui laisse la totalité de nos biens, puis début mars je reçois un courrier de mon avocat qui m'indique qu'elle est d'accord pour un divorce à l'amiable, son avocate doit rédiger un accord de divorce à l'amiable, et depuis plus de nouvelles,

combien de temps prend la rédaction de ce document ?

un avocat a-t-il un délai pour le rédiger ?

je paie une pension compensation pour elle durant le temps de la procédure et je pense qu'elle n'ai pas l'intension de trouver un travail rapidement.

Merci à tous.